

DAJI/2018/Décision/Adhésion/02
Décision portant validation de l'adhésion à
l'Association MPCulture

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,

DÉCIDE

Article 1 :

L'Université adhère à l'«Association MPCulture» pour l'année 2018.

Article 2 :

Cette participation entraîne le paiement d'une cotisation d'un montant de 50 € pour l'année 2018.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 07 novembre 2018

Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

